MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

1040 BRUXELLES, le 15.X.1992
Rue de la Science, 43
Tél. : 02/238.86.11

Monsieur VLAEMINCK Guy,
Administrateur délégué,
C.P.E.O.N.S.

rue des Halles, 13,

1000 BRUXELLES

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes
		JS/2.309.068/Dossier n° 147 U (à rappeler dans toute correspondance)	

OBJET : Dossier pédagogique de régime 1
Unité de formation : Dactylographie - niveau 1.
Classement : Enseignement secondaire supérieur de transition.
Code : 72 32 01 U 21 C1.

ETABLISSEMENT : Cours de promotion sociale d'Uccle,
UCCLE.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration,

F. DE LAET

PROMSOC9

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
DACTYLOGRAPHIE	CS	108
2. Part d'autonomie		12
3. Conseil des études		
Admission des élèves		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		120

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes		

C. Total général des périodes ..... 120 .

12. Date de la proposition : 18 décembre 1991, 22 janvier 1992, 17 juin 1992
date d'application : 01 septembre 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

Marianne GUSTOT
Echevin de l'Education
et de l'Enseignement

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Avis favorable si un étudiant par classe - impérativement

F. LIPMANNE
Inspectrice
Chaussée de Dinant, 63
5537 ANHÉE

Date : 25 août 1992 Signature : F. Lipmanne

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision : Observ. rencontrée

J. MEUNIER

Date : 04.09.92 Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

1470
72320 U 21 01

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 ANNEXE 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O ~~Communauté française~~ O ~~Libre confessionnel~~
● ~~Provincial~~ et communal O - ~~non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : .COURS DE PROMOTION SOCIALE D'UCCLE.....
adresse complète : .Avenue Defré, 62.....
.1180 Bruxelles.....
n° matricule : .2.309.068.....
n° de téléphone : .(02).374.05.48.....
privé : (02) 376 09 45

2. Intitulé de l'unité de formation :

DACTYLOGRAPHIE NIVEAU 1.....
.....
.....

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°..1..(2) de .1..pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°..2..(2) de .1..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

● (1) enseignement secondaire : ~~transition~~ (1) ~~qualification~~ (1)
degré - ~~inférieur~~ (1)
- supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°..3..(2) de .1..pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

ATTESTATION DE REUSSITE (capitalisable) DACTYLOGRAPHIE NIVEAU 1.....
Enseignement secondaire - degré supérieur.....

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe .4..(2) de 3...pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe .5..(2) de 1...pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe .6..(2) de 1....pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

Annexe 1

F I N A L I T E S D E L ' U. F

1. Permettre à l'étudiant de maîtriser certains aspects de la dactylographie
2. Permettre à l'étudiant de procéder à une présentation correcte d'un travail donné et ce en maintenant des exigences liées à la vitesse d'exécution
3. Offrir à l'étudiant la possibilité d'aborder le traitement de texte

Les objectifs de cette formation seront atteints en s'appuyant sur un équipement actualisé

COMMUNE D'UCCLE
COURS DE PROMOTION SOCIALE
Av. Dolré 62 - 1180 Bruxelles
T. 374.05.48 - Matricule 2 200 065

Annexe 2

P R E R E Q U I S D E L ' U. F.

Est admis comme élève régulier de cette formation :

1. L'étudiant au moins titulaire du certificat homologué d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou du certificat d'une section d'enseignement secondaire inférieur (CTSI) tertiaire
2. L'étudiant qui réussit les épreuves d'admission définies ci-dessous :

   - langue maternelle

     Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice

   - mathématiques

     Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice dans une orientation d'études comportant au moins 4 périodes hebdomadaires de mathématiques.

   L'épreuve d'admission présentera un caractère diagnostique et sera préparée avec soin (critères de réussite préalablement fixés)

COMMUNE D'UCCLE
COURS DE PROMOTION SOCIALE
Av. Defré 62 - 1180 Bruxelles
T. 374.05.48 - Matricule 2 300 088

Annexe 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT ET DE REGROUPEMENT

---

le nombre d'étudiants sera limité à un par machine.

COMMUNE D'[illegible]
COURS DE PROMOTION SOCIALE
Av. Defré 62 - 1180 Bruxelles
T. 374.05.48 - [illegible]

Annexe 4

P R O G R A M M E D E L' U. F.

1. Le premier objectif est d'obtenir la maîtrise de la technique de frappe spécifique à l'étude du clavier par :

- Identification des principaux organes de la machine utilisée et spécification des caractéristiques et des possibilités.

- Adoption d'une position correcte devant la machine à écrire et exécution des exercices de relaxation.

- Aménagement de l'aire de travail du dactylographe.
  Placement d'une feuille dans la machine à écrire et délimitation des marges.

- Exécution des exercices d'assouplissement des poignets et des mains. Maîtrise, par la gymnastique digitale, de l'indépendance physique et nerveuse des doigts et des poignets ainsi que de la sûreté et la rapidité des mouvements.

- Acquisition, par la méthode aveugle et l'utilisation des dix doigts, des automatismes spécifiques à la maîtrise du clavier : l'alphabet, les majuscules, les chiffres, les signes de ponctuation, les signes spéciaux.
  Réglage de la force de frappe.

- Amélioration de la fluidité de la gymnastique digitale. Contrôle de la précision statique et dynamique de repérage des touches par des exercices exigeant une parfaite symétrie neuromusculaire.

- Respect des règles grammaticales, des coupures de mots au fur et à mesure de l'étude du clavier.

- Prise en compte des espaces à ménager avant et après les signes de ponctuation et les signes spéciaux.

- Amélioration des habiletés motrices et maîtrise de la cadence de la frappe par le biais de certaines techniques auditives. Exécution et maîtrise des opérations de coordination en tenant compte des facteurs psycho-sensori-moteurs.

- Amélioration de la vélocité en dactylographiant des mots de 6 frappes maximum et en suivant un rythme correspondant à 90 frappes/minute.
  Maîtrise de la position spatiale de chacune des touches par rapport aux autres.

- Affinement de l'apprentissage par la dactylographie de mots comportant deux lettres consécutives identiques.

- Dactylographie d'une phrase dont la longueur n'excède pas 100 frappes et obtention d'une vitesse de 15 mots pendant 1 minute avec un maximum d'erreurs de 1 %.
  Calcul de la vitesse et du pourcentage d'erreurs.
  Etablissement d'un graphique.

2. Le second objectif vise l'application des techniques et des règles élémentaires spécifiques à la dactylographie :

- Evaluation des acquis et amélioration de la maîtrise du clavier par des exercices variés et sous forme de jeux éducatifs.

- Centrage des mentions au milieu de la feuille, en manchette et par rapport à la largeur du texte (applications occasionnelles).

- Centrage des mentions ou d'un texte par rapport à la hauteur de la feuille (centrages limités aux titres des textes dactylographiés).

- Identification du mécanisme du tabulateur simple et justification concrète de ses possibilités.

- Répartition des blancs entre les différentes colonnes de chiffres ou de mots. Utilisation de tabulateurs simples pour la mise en colonnes.

- Respect des propriétés évolutives de la frappe cadencée. Dactylographie de mots qui ne renferment aucune répétition consécutive de la même lettre afin d'obtenir une automatisation optimale de la frappe cadencée.

- Accroissement de la vélocité en dactylographiant des mots de 6 à 8 frappes maximum en suivant un rythme correspondant à 120 frappes par minute. Les mots proposés sont des substantifs au singulier et des verbes à l'infinitif.

- Dactylographie d'une phrase dont la longueur n'excède pas 135 frappes pendant 1 minute en atteignant la vitesse de 20 mots par minute. Le maximum d'erreurs toléré est de 1 %.
  Calcul de la vitesse et de pourcentage d'erreurs.
  Etablissement d'un graphique.

- Identification et dactylographie des principales unités de mesure et de leurs symboles conformément aux dernières normes en vigueur.

- Dactylographie des différentes opérations mathématiques : somme, différence, quotient, carré, cube, fractions.
  Lecture et énoncé des nombres et des fractions.

- Utilisation de la technique de la frappe recto-verso.
  Justification de la largeur de la marge de droite et du haut de la page du verso.

- Dactylographie des chiffres romains.
  Justification de l'écriture en toutes lettres des chiffres arabes et des nombres.

- Identification et disposition harmonieuse des énumérations simples, des énumérations avec subdivisions.

- Utilisation des techniques relatives à la correction des erreurs.

- Dactylographie de 20 mots/minute durant 3 minutes.

3. Le troisième objectif sera de développer des techniques et des règles spécifiques à la dactylographie :

- Identification et disposition correcte d'une citation.
  Mise en évidence des citations et sous-citations. Justification grammaticale de la ponctuation spécifique aux citations.

- Dactylographie de mots de 8 à 10 frappes maximum en suivant un rythme correspondant à 150 frappes/minute.

- Dactylographie d'une phrase pouvant contenir tous les signes de la machine mais dont la longueur n'excède pas 165 frappes.
  La vitesse de 25 mots/minute doit être atteinte. Le maximum d'erreurs toléré est de 1 %.
  Il y a lieu d'effectuer le calcul de la vitesse et du pourcentage d'erreurs, et de compléter le graphique.

- Identification et dactylographie des noms et des adjectifs dont la première lettre est une majuscule. Justification de l'emploi d'une majuscule après certains signes de ponctuation.

- Identification et dactylographie des abréviations courantes (usuelles, titres de civilité, points cardinaux, adverbes numériques, adjectifs ordinaux, formats d'imprimerie, divisions et subdivisions d'un ouvrage) conformément aux dernières NORMES en vigueur.
  Identification des sigles et des acronymes les plus courants, justification de leur genre grammatical.

- Identification et dactylographie des principaux symboles d'unités monétaires et des indices de nationalité s'y rapportant; ceux-ci seront conformes aux normes légales.
  Application des règles grammaticales relatives à leur emploi en tenant compte de la place qu'ils occupent par rapport aux nombres qu'ils accompagnent.
  Représentation des symboles ne figurant pas sur la machine.

- Identification et dactylographie du plan d'un texte explicité par la numérotation décimale.

- Identification et présentation correcte d'un renvoi.
  Annonce d'un renvoi de différentes manières et placement correct de la ponctuation accompagnant la mention précédant cet appel de note.

- Dactylographie d'un texte composé d'au moins deux paragraphes pouvant contenir tous les signes de la machine mais dont la longueur n'excède pas 1500 frappes.
  La vitesse de 20 mots/minute durant 10 minutes doit être atteinte. Le maximum d'erreurs toléré est de 1 %.

Annexe 5

E V A L U A T I O N D E S C A P A C I T E S T E R M I N A L E S D E L ' U . F.

A l'issue de la formation, l'élève sera capable de :

- maîtriser la technique de frappe spécifique à l'étude du clavier
  - + être capable de dactylographier des mots de 6 frappes maximum et en suivant un rythme correspondant à 90 frappes/minute
  - + être capable de dactylographier une phrase dont la longueur n'excède pas 100 frappes et obtention d'une vitesse de 15 mots pendant 1 minute avec un maximum d'erreurs de 1 %
- appliquer les techniques et les règles élémentaires spécifiques à la dactylographie
  - + être capable de dactylographier une phrase dont la longueur n'excède pas 135 frappes pendant 1 minute en atteignant la vitesse de 20 mots par minute. Le maximum d'erreurs toléré est de 1 %
  - + être capable de dactylographier 20 mots/minute durant 3 minutes
- développer les techniques et les règles spécifiques à la dactylographie
  - + être capable de dactylographier une phrase pouvant contenir tous les signes de la machine mais dont la longueur n'excède pas 165 frappes
  - + être capable d'atteindre une vitesse de 25 mots/minute. Le maximum d'erreurs toléré est de 1 %
  - + être capable de dactylographier un texte composé d'au moins deux paragraphes pouvant contenir tous les signes de la machine mais dont la longueur n'excède pas 1 500 frappes. La vitesse de 20 mots/minute durant 10 minutes doit être atteinte. Le maximum d'erreurs toléré est de 1 %

COMMUNE D'UCCLE
COURS DE PROMOTION SOCIALE
Av. Defré 62 - 1180 Bruxelles
T 374.05.48 - Matricule 2.309.068

Annexe 6

P R O F I L D U C H A R G E D E C O U R S

Enseignant possédant le titre requis ou jugé suffisant

COMMUNE D'UCCLE
COURS DE PROMOTION SOCIALE
Av. Defré 62 - 1180 Bruxelles
T. 374.05.48 - Matricule 2.200.065